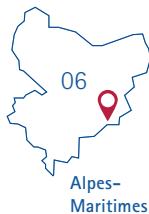


BILAN ANNUEL 2021

Tribunal administratif de Nice



Pascale ROUSSELLE
Présidente du tribunal administratif de Nice



Après une période notable de baisse des affaires enregistrées en raison de la crise sanitaire, la progression des nouveaux dossiers au tribunal administratif de Nice a repris en 2021 sur une courbe toujours ascendante, s'approchant ainsi des 6 700 dossiers annuels (+ 23,68 % par rapport à 2020). Parmi ces dossiers, ceux liés aux contentieux des étrangers (50,72 %), que ce soit au fond ou en procédure d'urgence, représentent désormais la moitié de nos entrées. Mais l'activité du tribunal administratif se caractérise aussi par une forte proportion de contentieux fiscaux (7,50 %) et de contentieux d'urbanisme (6,06 %), situation atypique par rapport aux autres tribunaux administratifs de taille comparable.

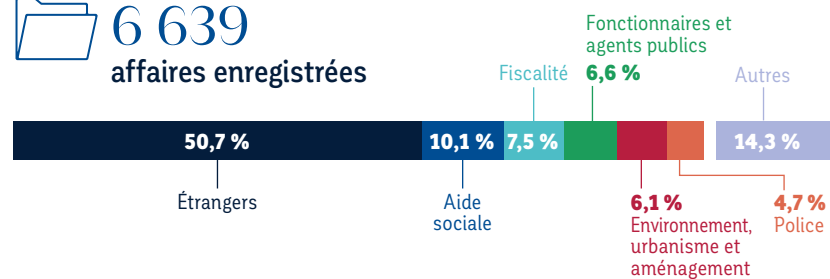
Dans un souci de répartition plus équilibrée des matières de contentieux et pour faire face à l'explosion du nombre de référés, une sixième chambre a été créée au sein de la juridiction.

Le tribunal mène en parallèle un gros travail autour de la médiation administrative. En particulier, le recours aux médiateurs institutionnels ainsi qu'aux associations de médiateurs et les nouvelles conventions signées cette année notamment avec le préfet des Alpes-Maritimes, la ville et la métropole de Nice vont contribuer à encourager encore le recours à la médiation.

2021 en chiffres



6 639
affaires enregistrées



Effectifs de la juridiction

57
personnes dont :

24
magistrats

33
agents de greffe



6 378
affaires jugées
↑ 29,5 % par rapport à 2020



12 mois et 15 jours
de délai prévisible de jugement
↓ 18,8 % par rapport à 2020



1715
référés enregistrés,
dont 36,4 % de référés liberté



512
référés mesures utiles enregistrés
↑ 81,6 % par rapport à 2020